

Économie et gouvernance de la donnée

Déclaration du groupe CGT

Les ruptures technologiques peuvent transformer notre économie et notre société pour l'enrichir comme pour la détruire. L'hégémonie des géants du Net sur nos sociétés, soulignée par l'avis, illustre bien le risque de domination sans partage dans une économie mondialisée.

L'avis pointe à juste titre les vulnérabilités de la France et de l'Europe et avance des préconisations pour construire la riposte. Faiblesses économique, technologique, mais aussi risques pour nos libertés individuelles.

S'intéressant aux impacts des données sur l'économie et la production, l'avis interroge utilement les choix scientifiques et techniques de numérisation faisant société et modelant le monde, mais il n'examine pas les rapports de production.

Or, la question des finalités de la numérisation des activités reste posée pour l'ensemble des entreprises, fussent-elles non GAFAM.

L'immatériel génère plus d'opacité et de difficultés d'action. Les rapports sociaux et les enjeux de pouvoir demeurent et s'exacerbent. La manière de produire les richesses tout autant que leur partage se posent.

Privilégier une démarche de coopération, de partage et de renforcement des droits des citoyens et des salariés s'impose.

Le sort réservé aux travailleurs des plateformes est éclairant. Quelle logique prévaudra ? Une remise en cause des protections ou un contournement des droits, ou au contraire une production de nouveaux droits ? Le numérique est une opportunité pour cesser d'étouffer les aspirations émergentes des citoyens et des salariés à mieux vivre et à produire autrement.

L'avis mentionne l'accord européen de juin 2020 sur le numérique signé par la Confédération Européenne des Syndicats et le patronat européen. Cet accord normatif et prescriptif a recueilli un avis favorable de la CGT. Il constitue une avancée de la législation, en affirmant que toutes les questions liées aux données et à la mise en place des dispositifs d'Intelligence Artificielle doivent faire l'objet de négociations avec les représentants des travailleurs. Sa transposition est prévue en France. Or le contenu de l'ANI de décembre sur le télétravail que la CGT n'a pas signé augure mal des suites.

Nous partageons les préconisations de l'avis qui mettent l'accent sur la nécessaire construction de notre indépendance technologique. Il faut plus de recherche et de débouchés sur un tissu industriel pour développer, choisir et sécuriser des systèmes de collecte, d'analyse et d'exploitation des données.

Or, l'Europe n'assure plus que 4% de la production des microprocesseurs, Airbus confie l'ensemble de ses données à Palantir. Ainsi l'action des salariés de la filière grenobloise sur les composants pour réinvestir dans une maîtrise française et européenne est à saluer.

C'est dans cette direction qu'il nous faut pousser pour sortir de la dépendance aux solutions technologiques étrangères.

Sur la question des données ouvertes des services publics, il y a besoin de s'assurer que les entreprises reversent une partie des gains résultant de leur utilisation. Il faut renforcer les financements pour un service public des données permettant d'assurer des stratégies d'intérêt général.

La Cgt a voté cet avis.